

## **LA LIMITATION DANS LE TEMPS DES ALLOCATIONS D'INSERTION: CHRONIQUE D'UN DÉSASTRE ANNONCÉ**

**Lannoy David**

---

### **Contexte**

Depuis fin 2011, le gouvernement fédéral (PS – Sp.a – CDH – CD&V – MR – Open VLD) a introduit de nombreuses mesures détricotant notre système d'assurance-chômage. Certaines ont déjà commencé à faire sentir leurs effets : dégressivité accrue des allocations de chômage, renforcement des contrôles dits « de disponibilité » et des sanctions en découlant, allongement de la durée du stage d'insertion, dégradation de la notion d'emploi convenable...

D'autres mesures produiront leurs sinistres effets en décalage avec leur instauration. Il en va ainsi de la dégradation des périodes assimilées pour la pension et de la limitation dans le temps des allocations d'insertion. Cette dernière réforme risque de mener à l'exclusion de 55.000 sans emploi dont 35.000 en Wallonie.

Une catastrophe sociale pour les personnes concernées mais aussi une catastrophe budgétaire pour les communes et les CPAS qui auront à en supporter le coût. Tout ça pour une économie budgétaire dérisoire pour l'Etat fédéral.

Cela n'a malheureusement rien d'étonnant dans la mesure où ces mesures n'ont aucune vocation d'économie budgétaire. Le seul objectif réellement poursuivi est la précarisation généralisée du marché de l'emploi ! De quoi satisfaire les partisans d'un marché de l'emploi totalement dérégulé, un marché répondant aux exigences de rentabilité et de flexibilité des entreprises et des actionnaires.

### **Quelques explications...**

**Il existe deux principaux types d'allocations de chômage en Belgique :**

- Les **allocations de chômage** obtenues sur base d'un travail salarié.
- Les **allocations d'insertion (ex-allocations d'attente)** dont peuvent bénéficier les personnes n'ayant pas assez pu travailler pour bénéficier des allocations de chômage complet.

Ces allocations d'insertion sont également conditionnées : on ne peut les obtenir qu'après un an de recherche active d'emploi, si l'on a réussi deux contrôles successifs concernant cette recherche, si l'on a moins de trente ans, si l'on a terminé un certain niveau d'études, etc.

Les allocations d'insertion sont des allocations forfaitaires dont le montant est fort proche de celui du *Revenu d'intégration sociale* (RIS, ex-minimex).

<i>Situation familiale</i>	<i>Allocations d'insertion</i>	<i>RIS</i>
<i>Chef de ménage</i>	1.105 €	1.089 €
<i>Isolé</i>	817 €	817 €
<i>Cohabitant</i>	425 €	544 €

Parmi les **principales réformes** du chômage mises en place par le gouvernement Di Rupo, il faut retenir que :

- Les **allocations de chômage** baissent plus rapidement et de manière plus importante qu'avant (c'est ce qu'on appelle la **dégressivité accrue**, qui touche déjà les demandeurs d'emploi depuis 2012).
- Les **allocations d'insertion** sont **limitées dans le temps**, 3 ans maximum :
  - ⇒ Sans condition d'âge pour les cohabitants
  - ⇒ A partir de 30 ans pour les isolés et les chefs de ménage

Le compteur a démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'échéance fatidique est donc fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 !

### **2015... 55.000 exclus**

Il faut s'attendre à environ 55.000 allocataires d'insertion exclus. Ces personnes ne sont pas, comme tente de le faire croire la Ministre de l'Emploi Monica De Coninck (SP.a), des jeunes n'ayant jamais travaillé. Une grande majorité des futurs exclus a effectivement travaillé mais pas assez sur un certain laps de temps pour bénéficier des allocations de chômage complet. Pour être admis au chômage sur bas d'un travail salarié, il faut en effet prêter :

- Soit 12 mois de travail temps plein sur les 21 derniers mois
- Soit 18 mois de travail temps plein sur les 33 derniers mois
- Soit 24 mois de travail temps plein sur les 42 derniers mois<sup>1</sup>

La précarisation du marché de l'emploi, la multiplication des contrats temporaires et d'intérim, les temps partiels qui se généralisent... tous ces phénomènes ont rendu de plus en plus difficile l'accès aux allocations de chômage complet. Ils (et surtout elles) sont de plus en plus nombreux à enchaîner les contrats précaires mais à ne pas réunir assez de jours de travail pour être admis au chômage sur base d'un temps plein salarié.

---

<sup>1</sup> Ces règles d'admissibilité peuvent varier selon l'âge du demandeur d'emploi

## Conséquences sociales

55.000 sans emplois exclus du chômage, concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Pour s'en donner une idée, il faut se pencher sur la situation familiale de ces personnes.

<i>Situation familiale</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>
Chefs de ménage	29%	15.730
Isolés	20%	11.000
Cohabitants	51%	28.270
Total	100%	55.000

Plus de 28.000 ménages (cohabitants exclus) verront donc leurs revenus baisser de 424€/mois, plus de 5.000€ par an. Près de 27.000 chefs de ménage et isolés se verront exclus. Ceux-ci devraient, normalement, pouvoir bénéficier du RIS s'ils en font la demande.

Pour les isolés, cela ne devrait avoir aucune incidence pécuniaire, le montant des allocations d'insertion étant le même que celui du RIS. Pour les chefs de ménage, par contre, cela représente une perte de 26€, montant non négligeable quand on ne perçoit qu'un peu plus de 1000€ par mois. Mais le passage du statut d'assuré social à celui de bénéficiaire du CPAS a également des conséquences en termes de droits sociaux (assimilations pension par exemple).

Il faut également noter que **les femmes sont surreprésentées dans les allocataires d'insertion** : 57% des allocataires d'insertion sont des femmes. Pire, la proportion de femmes dans les chefs de ménage qui risquent l'exclusion d'ici un an est encore plus importante. La limitation dans le temps des allocations d'insertion va donc mener plus de 10.000 familles monoparentales dans une plus grande précarité que celle qu'elles ne connaissent déjà aujourd'hui.

D'un point de vue social et sociétal, il faut également s'attendre aux conséquences malheureusement bien connues et prévisibles d'une politique d'emploi centrée sur la stigmatisation et l'exclusion des demandeurs d'emploi : précarisation des conditions de travail et de rémunération de tous les salariés, exclusion sociale, dualisation de la société, développement des économies parallèles, du travail non déclaré, de la violence et de la délinquance...

### **Tout ça... pour quelle économie budgétaire ?**

Ces mesures injustes et absurdes ont initialement été présentées sur l'air de « *il faut faire des efforts, tout ça n'est pas payable, les économies sont indispensables...* ».

Plus tard, par contre, la Ministre de l'emploi reconnaissait que ces mesures d'austérité n'étaient nullement animées par un objectif budgétaire. A une question de la députée Ecolo Zoé Genot qui l'interrogeait sur les montants économisés, Monica De Coninck a en effet répondu : « *Rien du tout ! Ce n'est pas l'objectif : l'objectif est d'aider les gens et de les stimuler à trouver un job* »<sup>2</sup>.

L'objectif réel est donc bien affiché : appauvrir les sans emploi pour les obliger à accepter n'importe quel emploi, fût-il le plus précaire et le plus mal payé qui soit.

Se pencher sur les chiffres ne fait que confirmer cette certitude.

---

<sup>2</sup> Commission des Affaires sociales de la Chambre, mardi 22 janvier 2013, <http://www.lachambre.be/doc/CCRI/pdf/53/ic648.pdf>

### Quelques calculs <sup>3</sup>

Pour estimer l'économie brute réalisée suite à l'exclusion de 55.000 allocataires d'insertion, il suffit de multiplier le coût annuel d'un demandeur d'emploi indemnisé sous ce régime, de le multiplier par le nombre d'exclus ventilé selon leur situation familiale.

#### ■ Economie brute des exclusions

Coût « ONEM » d'un allocataire d'insertion/an

Situation de famille	Coût
Chefs de ménage	13.269 €
Isolés	9.816 €
Cohabitants	5.104 €

Ventilation des allocataires d'insertion selon leur situation familiale

Situation de famille	%
Chefs de ménage	29%
Isolés	20%
Cohabitants	51%

Projection : Economie brute suite à l'exclusion de 55.000 allocataires d'insertion

	Nombre	Economie brute
29% de chefs de ménage	15.730	208.727.033 €
20% isolés	11.000	107.970.720 €
51% de cohabitants	28.270	144.299.126 €
100 %	55.000	<b>460.996.879 €</b>

**Economie brute totale : 460 millions €**

#### ■ Quelle économie réelle ?

Les cohabitants n'auront, pour la plupart, pas droit au Revenu d'Intégration sociale (RIS). Cela ne signifie pas que certains d'entre eux n'auront pas droit à une aide sociale, également à charge du CPAS.

Par contre, 15.730 chefs de ménage et 11.000 isolés représentent un coût global de **313 millions €** en **revenu d'intégration sociale**.

L'**économie globale nette** n'est donc plus que de **460 millions € - 313 millions € = 147 millions €**  
En prenant l'hypothèse que 110 millions € sur les **147 millions €** auraient été consommés<sup>4</sup>, cela entraîne une **perte de rentrées TVA de 22 millions €**.

<sup>3</sup> Les montants et pourcentages ont été arrondis pour faciliter la lecture.

<sup>4</sup> On part ici de l'hypothèse selon laquelle 25% de l'allocation du cohabitant sont destinés au logement.

Soit une **économie globale finale de 125 millions €**.

Tout cela sans prendre en compte l'augmentation de l'aide sociale (chèque mazout, colis alimentaires...), l'augmentation de la charge de travail et donc des frais de personnel des CPAS, etc.

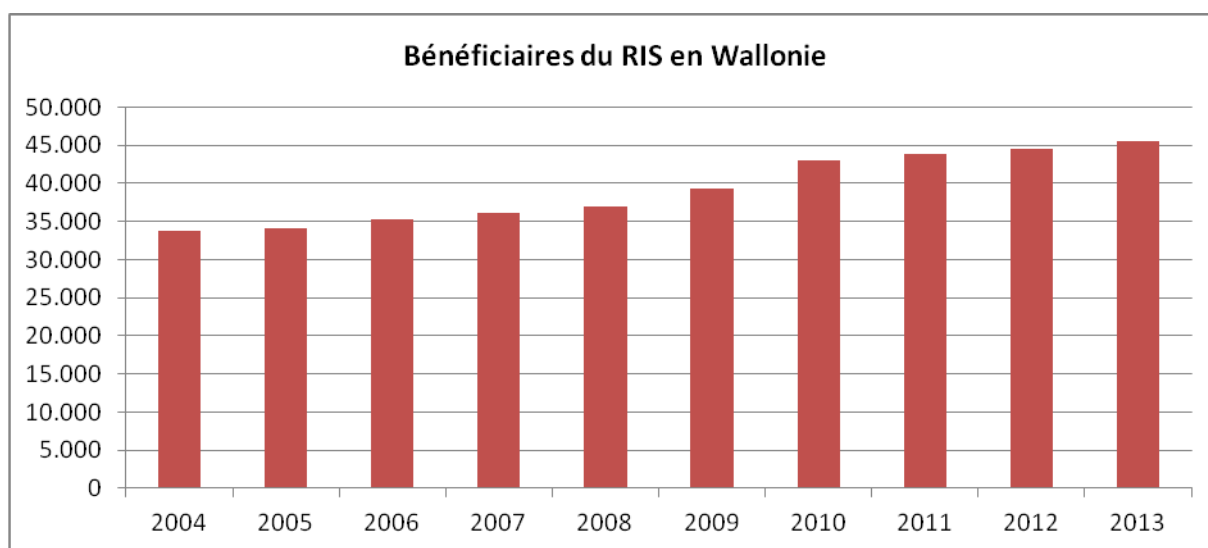
### Et au niveau wallon ?

Le chômage wallon se caractérise par l'importance du chômage de longue durée. Ceci a comme conséquence que 65% des futurs exclus potentiels sont Wallons. La Wallonie compterait donc environ 35.000 exclus au 1<sup>er</sup> janvier 2015, parmi lesquels 17.500 cohabitants (donc autant de ménages perdant 425 €/mois), 10.500 chefs de ménage et 7.000 isolés.

La situation des CPAS wallons est d'ores et déjà catastrophique.

Depuis 2004, les communes (via leurs CPAS) subissent de plein fouet les conséquences des exclusions entraînées par les contrôles de disponibilité. Une récente étude de la Fédération des CPAS estime à plus de 53 millions € le coût pour les CPAS<sup>5</sup> rien qu'en 2012. Un montant qui ne fait qu'augmenter au fil des années.

En moins de 10 ans, on a assisté à une explosion des bénéficiaires du RIS en Wallonie : 35% d'augmentation<sup>6</sup> !



Les exclusions de 2015 ne feront évidemment qu'aggraver la situation.

Si tous les 7.000 isolés et les 10.500 chefs de ménage wallons exclus demandent le RIS, cela coûtera plus de 203 millions €. Une fois retirée la subvention fédérale, il restera plus de 80 millions à charge des CPAS wallons !

Et ce sont évidemment les communes les plus défavorisées qui payeront le prix le plus cher. Au niveau sous-régional, il existe également de grosses disparités : Liège et le Hainaut comptent le plus d'exclus potentiels.

<sup>5</sup> R. Cherenti, Les sanctions ONEm : le coût pour les CPAS, étude 2013.

[http://www.uvcw.be/no\\_index/cpas/actions/89-28243697684506272013035634450654840218.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/cpas/actions/89-28243697684506272013035634450654840218.pdf)

<sup>6</sup> 33.815 bénéficiaires du RIS en janvier 2004, 45.482 en janvier 2013.

## Réflexions... Quel choix de société ?

On le voit, ces mesures de précarisation d'une frange toujours plus importante de la population n'auront que des conséquences négatives. Elles n'influeront jamais positivement la création d'emplois durables et de qualité et ne feront que renforcer pauvreté, exclusion, récession, inégalités, économies parallèles, emploi précaire, travail au noir...

On comprend mal comment un gouvernement qui s'est parallèlement engagé à « *sortir 380.000 personnes de la pauvreté à l'horizon 2020* »<sup>7</sup> a pu prendre des mesures qui vont précipiter près de 200.000 personnes sous le seuil de pauvreté.

Est-ce là le choix de société que nos responsables politiques ont pour les citoyens ?

N'est-il pas le temps de les mettre face à leurs responsabilités et de leur rappeler qu'ils sont sensés œuvrer au bien commun ? Et non défendre les intérêts des grandes multinationales et du patronat désireux de disposer, à tout moment, d'une main d'œuvre disponible en nombre, docile et encline à accepter le premier job précaire qu'on lui imposera...



---

<sup>7</sup> Déclaration de politique générale, décembre 2011.